

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 mars 2016

Le onze mars deux mil seize à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, TRIMBALET Jean-Marc, VAUTRAIN Yoann, Mesdames CLEMENT Nicole, GUIDON Muriel et HUBERT Bernadette.

Absent et excusé : Monsieur NICOLAI William.

Secrétaire de séance : Madame CLEMENT Nicole.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 JANVIER 2016

* Approbation du compte rendu du 15 janvier 2016 à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

Le maire informe les membres du conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le comité du SICECO a adopté une modification de ses Statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires, et
- Permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, le maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5211-17 et 5711-1,

Vu la délibération annexée du Comité du 16 décembre 2015,

Vu les Statuts du SICECO,

APPROUVE les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'assemblée générale du comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015 ;

AUTORISE le maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON (SMBVA)

Le maire informe l'assemblée que suite à la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) qui se substitue au SIRTAVA, il a nécessité de désigner les délégués représentant la commune (1 titulaire et 1 suppléant).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE :

- délégué titulaire : FIORUCCI Yvon
- délégué suppléant : BLANCHARD Didier

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

VENTE TERRAIN A M. EMMANUEL RICHARD

Le maire rappelle à l'assemblée la demande de M. RICHARD Emmanuel pour acquérir une partie de la parcelle de terrain jouxtant la mairie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de vendre à M. RICHARD Emmanuel 2 ares 08 ca de la parcelle cadastrée AE n°202 ;

FIXE à 3 € le m²;

DIT que tous les frais liés à cette vente seront à la charge de M. RICHARD Emmanuel ;

CHARGE le maire de la signature des pièces nécessaires relatif à cette vente.

REMBOURSEMENT DE LA CAUTION DU LOGEMENT DE LA CURE

Le maire rappelle à l'assemblée que M. PALLANT Frédéric et Mme JACQUINET Sandrine étaient locataires du logement de l'ancien presbytère et que M. PALLANT Frédéric a quitté le logement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de rembourser la caution de 606 € à M. PALLANT Frédéric et Mme JACQUINET Sandrine pour le logement de la Cure ;

DIT que le bail du logement a été transmis à Mme JACQUINET Sandrine sous couvert qu'elle reverse la caution de 606 € ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Rétrocession concession cimetièrre** : Le maire informe l'assemblée que M. CASSARD Jean Louis a rétrocédé à la commune la concession cimetièrre perpétuelle à la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de rembourser la totalité de la concession cimetièrre soit la somme de 45.73 € à M. CASSARD Jean Louis ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

✓ **Travaux voirie** : Le maire présente plusieurs devis pour la réfection du chemin de Grésigny et du chemin sous la Roche. Le devis de l'entreprise SNEL a été retenu pour un montant de 15536.41€ TTC.

✓ **SICECO** : le maire a rencontré un représentant du SICECO pour le changement des ballons fluorescents rue des Acacias, lotissement du Pré Bonneau et rue de l'Etang. Il a également été évoqué le renforcement de l'éclairage public rue des Lilas, l'installation de 4 alimentations pour les radars pédagogiques et de 6 prises pour les branchements de Noël rue des lilas et rue des Vignes Blanches. Les devis devraient nous parvenir d'ici un mois.

✓ **Projet de travaux** : le maire rappelle le projet de travaux place de la mairie et des trottoirs de la route de Montbard et précise qu'il a rencontré IDEGEO de Dijon, maître d'œuvre. Le conseil municipal souhaite rencontrer la société de géomètres experts FLEUROT/MOREL/VIARD de Venarey-Les Laumes afin de pouvoir comparer les devis.

✓ **Marquage au sol route de Montbard** : le maire informe que le marquage au sol de la route de Montbard est à refaire et est à la charge de la commune. Le conseil municipal charge le maire de solliciter plusieurs devis.

✓ **Changement pompe à la station de pompage** : le maire informe que la société PROCELEC va procéder au changement de la pompe la 1ère semaine d'avril, le devis s'élève à 11732.40 € TTC.

✓ **Changement des compteurs d'eau** : le maire informe que la société COLUSI va procéder au changement des compteurs d'eau à la Tuilerie fin mars.

✓ **Imprimante couleur** : le conseil municipal souhaite que la mairie s'équipe d'une imprimante couleur et charge le maire de faire établir des devis.

✓ **Véhicule communal** : le véhicule communal est passé au contrôle technique qui a été refusé, or vu le peu de points négatifs, le conseil municipal décide de le faire réparer.

✓ **Salle des fêtes Louis Buffy** : le conseil municipal décide de faire un nettoyage complet de la salle par la société Bourgogne Environnement. Le conseil municipal décide de faire un plan de nettoyage qui sera remis aux personnes qui louent la salle.

✓ **Demande de subvention** : le maire présente les différentes demandes de subventions : CFA La Noue, MFR du Senonais/ CFA de Saône et Loire/ le comité départemental CCAS de Dijon/AFSEP. Le conseil municipal donne une réponse négative à toutes ces demandes.

✓ **Courriers** : le maire présente les courriers de M. Buffy Denis et M. BOSVY Patrick, le conseil municipal charge le maire de leur faire une réponse écrite. Il présente également la demande de Melle VIDAL Camille pour un emploi saisonnier pour les vacances d'été, le conseil municipal lui répondra par courrier que la commune n'emploie jamais de saisonnier pendant les vacances de l'employé communal.

✓ **Travaux d'intérêt général** : le maire informe l'assemblée que le service de l'application des peines du Tribunal de Grande Instance de Dijon nous demande de prendre un jeune pour effectuer des travaux d'intérêt général (105 heures). Le conseil municipal décide qu'il effectuera ces travaux au cours du mois de mai.

Fin de séance à 23H00